

15 décembre 2023

Davies se classe comme cabinet canadien « Élite » dans le guide *GCR 100* pour la 16^e année consécutive

L'édition 2024 du guide *Global Competition Review* (« GCR ») 100 classe à nouveau Davies parmi les cabinets canadiens « Élite », soit la catégorie la plus élevée décernée au pays et dans laquelle le cabinet figure depuis l'intégration du Canada à ce classement en 2008. Le classement *GCR 100* consiste en une liste exhaustive des meilleurs cabinets dans le domaine du droit de la concurrence à l'échelle mondiale.

L'équipe Concurrence, lois antitrust et examen de l'investissement étranger chez Davies compte certains des avocats les plus réputés dans ce domaine. Elle possède une vaste expérience avec les différents aspects de la *Loi sur la concurrence* et une expertise solide en litiges dans le domaine de la concurrence.

Le cabinet participe à certaines des opérations et à certains des litiges en matière de concurrence les plus importants et les plus complexes, ainsi que dans la majorité des actions collectives dans ce domaine au Canada. Entre autres, Davies a représenté Shaw Communications Inc. dans le cadre d'un procès historique devant le Tribunal de la concurrence et de l'appel subséquent devant la Cour d'appel fédérale concernant la contestation de la fusion de la société avec Rogers Communications Inc. pour un montant de 26 milliards de dollars canadiens. Il s'agit de l'affaire la plus importante jamais entendue par ce tribunal et de la première contestation de fusion avant la clôture à faire l'objet d'un procès devant celui-ci.

Cette année, l'équipe de concurrence de Davies s'est également illustrée dans les classements suivants :

- *Chambers Canada (Band 1)*
- *Chambers Global (Band 1)*
- *The Canadian Legal Lexpert Directory*

En savoir plus sur le groupe de pratique Concurrence, lois antitrust et examen de l'investissement étranger de Davies.